

Avril (Apvril), Alain, seigneur de Lourmois en Nivillac (non cité au procès-verbal de la montre)

Armes. D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueule. Selon Michel Duval, ces armes sont sans doute celles choisies par Alain Avril lors de son anoblissement le 3 octobre 1547 (Arch. dép. Morbihan, E IV 244), et enregistrées à la chambre des comptes le 26 avril 1548 (DUVAL, Michel, « Le budget des états de Bretagne au XVI^e siècle d'après les comptes d'Alain et Jean Avril (1536-1575) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1983, note 5, p. 53).

Alain Avril est seigneur de « Lormaye » (Lourmois) en Nivillac, de la Boissière et de « Crymeur ». Financier actif, à partir de 1520, sur le marché des fermes, il est trésorier des états de Bretagne de 1534 à 1545. Ses deux fils, Jean et Simon, inscrivent leur parcours dans ses pas, faisant des Avril « l'une des familles bretonnes qui s'est le plus affirmé dans le domaine financier sous le règne de François I^{er} (LE PAGE, *Finances...*) p. 585-587.

La présence des Avril à Nivillac est ancienne. Lors d'une réformation des nobles et des exempts, en 1428, se rencontre maître Pierre Avril. S'il est en possession d'une métairie, l'« herbergement de Lormaye » appartient à Tristan de La Lande qui dispose également d'une métairie (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »). Pierre Avril se retrouve le 8 juillet 1433 : il est « physicien » (médecin) du duc qui, à cette date, anoblit le manoir du Bot en Nivillac, accordant, en outre, à Pierre Avril le droit d'y disposer d'un « colombier a colomps » et d'une garenne « deffenable a conilz, liepvres, perdreiz et dedans » (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2087 et 2191, du 23 avril 1435). Pierre Avril est également, au moins depuis 1432, chanoine de la cathédrale Saint-Pierre de Nantes où, par testament, il fonde une chapellenie en l'honneur de saint Côme et de saint Damien, patrons des médecins (LEMEILLAT, Marjolaine, *Les gens de savoir en Bretagne à la fin du Moyen Âge, (fin XIII^e-XV^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021, p. 360). Pierre Avril décède avant 1455 puisque, toujours à Nivillac, lors d'une enquête réalisée les 5 et 6 juillet est recensé Pierre Marcadé, héritier de Pierre Avril ; sans doute Pierre Marcadé -t-il épousé une nièce de Pierre Avril. À Pierre Marcadé sont associés le manoir du Bot et deux métairies, alors que Lormois est entre les mains du seigneur de Trévécarr qui dispose d'une métairie et d'un sergent franc (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »)

Toutefois, les Avril sont également implantés à Redon dont ils pourraient être originaires. C'est en effet à cette ville que, lors d'une montre, le 21 avril 1477, sont rapportés les héritiers de Philippe Avril. Notés « défaillants », leur revenu noble est estimé à 60 livres, ce qui les place dans la petite noblesse (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 631). Ces indications sont répétées lors de la montre du 4 septembre 1481, toutefois Philippe est maintenant prénommé « Phelipot » (*Id.*, *ibid.*, p. 633). Les liens entre Pierre et Philippe/Phelipot ne peuvent être précisés.

Le 26 avril 1476, est citée Jeannette Champdor, veuve de Jean Avril, de Nantes. Elle a consenti un prêt à Jean Normandeu, « damoiseau » de Luçon, que ce dernier refuse de rembourser. L'évêque de Nantes ayant absous ce dernier, Jeannette fait appel en cour de Rome (POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, note 5, p. 846).

À cette famille Avril doit se raccorder, un autre homme de savoir : maître François Avril qui est un homme d'Église. Le 10 novembre 1486, lui, et Pierre Gervaudi, qualifiés tous deux d'« étrangers », sont en conflit avec François de Callac à propos de la cure de Mesquer, aussi la cour de Guérande est-elle chargée de de s'informer des « excès » qu'ils ont commis visant à interdire à François de Callac de jouir de son bénéfice (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10). Toutefois, le 24 décembre 1486, maître Pierre Gervaudi reçoit « placet » sur cette même cure (*ibid.*, B 10). François Avril est encore mentionné le 12 avril 1488. Il est alors en possession de la cure de Saint-Molf et est en conflit avec ses paroissiens. Commission est alors donnée aux juges de Guérande de s'informer d'un « certain devoir » que maître François Avril dit devoir lui appartenir sur les paroissiens de Saint-Molf, sauf ajournement au Conseil (*ibid.*, B 11, f° 155).

La documentation manque pour la fin du xv^e siècle. Michel Duval (art. cité, p. 53) suppose les Avril proche des Rieux et accordant des prêts d'argent à Jean IV de Rieux au moment de sa révolte contre le pouvoir ducal, dont il serait resté créancier.

Le 22 mars 1503, Alain Avril est miseur de Redon (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 14, f° 43). Il pourrait être le petit-fils de Philippe (DUVAL, art. cité, p. 53) et peut-être celui qui, à partir des années 1520, prend différentes fermes d'impôts en Bretagne (LE PAGE, *Finances...* p. 585-586, pour tout ce qui suit) :

- tant d'impôts au niveau d'évêchés : impôts et billots de Saint-Brieuc en 1522 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 27, f° 32) ; de Vannes, Saint-Malo et Saint-Brieuc en 1523 (*ibid.*, B 28, f°

57) ; Cornouaille en 1525, 1527, 1533 ; de Saint-Malo en 1526 (*ibid.*, B 30, f° 65) ; de Nantes, Vannes, Cornouaille et Saint-Brieuc en 1533...

- que d'autres fermes, celles des sécheries de Cornouaille du 1^{er} octobre 1530 au 30 septembre 1536 (*ibid.*, B 121) ; des brefs du 1^{er} octobre 1533 au 30 septembre 1536 (*ibid.*, B 571, f° 43) et du 1^{er} octobre 1539 au 30 septembre 1542 (*ibid.*, B 4297, f° 586) ; des ports et havres de Bretagne du 1^{er} octobre 1524 au 1^{er} octobre 1527 (*ibid.*, B 4297, f° 585) et du 1^{er} octobre 1530 au 1^{er} octobre 1533 avec Arthur Avignon (*ibid.*, B 34, f° 144), et dont il est commis à faire la recette d'octobre 1536 à septembre 1537 en attendant que les fermiers en titre soient en mesure de fournir des « plèges » (cautions) ; c'est Antoine Bullioud qui le déchargea de cette tâche lors de sa venue en Bretagne en 1537.

En 1534, Alain Avril est trésorier des états, office qu'il conserve jusqu'en 1540. À cette date, il le résigne – à survivance – en faveur de son fils Jean, dont le premier compte, à ce titre, ne débute qu'en 1545 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2857-2859).

D'autre part, sans doute a-t-il été chargé de financer les pensions distribuées par le roi lors de la négociation de l'édit d'union entre la France et la Bretagne en 1531-1532 (DUVAL, art. cité, p. 52 ; LE PAGE, *Finances...*, note 151, p. 587). Ce rôle ayant pu être facilité par sa proximité des Laval : en 1526, il est mentionné comme trésorier et receveur général de Guy XVI qui est en possession de la baronnie de la Roche-Bernard, et après avoir occupé depuis 1517 les fonctions de lieutenant général de Bretagne, en est le gouverneur de 1526 à 1531.

En juillet 1547, Alain Avril est anobli par le roi Henri II, pour « avoir toujours honorablement et noblement vescu et s'estre diligemment et curieusement employé pour le service du roi en plusieurs et maintes manieres, mesmement pour le bien publique dudit pays de Bretagne » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 53, f° 40-41 ; LE PAGE, *Finances...*, p. 587)¹.

Quelques informations plus « locales » peuvent être ajoutées. À des dates inconnues mais antérieures au 6 mars 1536 (n.st.), Alain Avril, qualifié de « seigneur de Lormaye et y demurant », s'est rendu acquéreur : des lieux nobles et appartenances de « la Bouessiere » et de Lourmois, tous deux en Nivillac (respectivement acquis pour 3 100 et 850 livres tournois) ; de la métairie noble et appartenances de Coesmes en Missillac (pour 20 livres « avec condempnacion de franchir icelles rentes pour la somme de 400 livres tournois » ; de la « piece noble » de la Gré et ses appartenances en Nivillac (acquise du seigneur de Nevet avec

¹ Michel Duval (art. cité, p. 54), qui date, à tort, la mort d'Alain Avril en 1544, fait de Jean Avril le bénéficiaire de cet anoblissement, tout en attribuant le choix des armes à la suite de l'anoblissement de 1547 à Alain Avril.

la promesse de « franchir et rendre quicte » celui-ci envers le chapitre de Cornouaille ; : le fief noble de Brossay, en Nivillac (acquis du seigneur de Mareil pour 600 livres tournois ; 26 livres tournois de rente « sur tous et chacuns les biens de Jehan Montauban, seigneur de Goust » (pour 520 livre) ; et encore 3 hommées de pré et 45 sous de rente en fief noble en de Nivillac (acquises de de Michel Burel, seigneur de la Fresnaye, pour 100 tournois). Aussi, au titre de la taxe de franc-fief, a-t-il à acquitter 1 000 livres tournois (pour un capital investi supérieur à 55 570 livres tournois), ce qui constitue la contribution la plus élevée pour le « terrouer » de Guérande et la baronnie de la Roche-Bernard (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 30222, f° 16 v°-17).

Mieux assurée chronologiquement, le 28 juin 1524, Alain Avril achète, à Pierre Rochier, un « clos de terre » situé à Nivillac, pour 80 livres tournois ; ce bien relevant du chapitre de la cathédrale Saint-Pierre (*ibid.*, G 22). Le 29 avril 1532, Alain Avril est en conflit avec Alain de Bogat à propos d'héritages sans que l'on puisse préciser leur localisation (*ibid.*, B 34, f° 82). Il acquiert en 1545 la vicomté de Saint-Nazaire à Renée de Coesmes, épouse de Jean du Plessix, seigneur de la Bougonnière en Bouzillé, cession qui ne dure qu'un temps, le couple étant à nouveau en possession de la vicomté en 1549 (BARRE, Philippe, « Un seigneur protestant au temps des guerres de la Ligue », *Les cahiers du pays de Guérande*, n° 43, 2002, p.4-5).

Il faut attribuer à Alain Avril l'acquisition du manoir de Lormois qui devient la résidence de la famille ; Michel Duval (art cité, p. 54) en faisant, à tort, une acquisition de Jean Avril, fils d'Alain. C'est la leçon du registre de la taxe de franc fief (ci-dessus) et celle-ci le date d'un acte du 28 avril 1540, par lequel Alain Avril, qualifié de seigneur de Lormois, rend hommage au roi pour la métairie de la Grée avec un devoir qu'il a sur la Vilaine et d'un fief où se trouve un moulin à eau (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 142 v°). Dans la déclaration de septembre 1544 relative à la baronnie de la Roche-Bernard : Alain Avril est cité à plusieurs reprises et en plusieurs lieux parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat (*ibid.*, B 1881, f° 3, 3 v°, 4, 25 et 52 v°), mais si le seigneur de « Lhourmaye » est cité, le nom de celui-ci n'est pas donné (*ibid.*, B 1881, f° 24). Un acte de 1555 lui attribue également l'achat de la seigneurie de la Grée en Nivillac et d'œilletts de saline en Guérande (ci-dessous)

Alain Avril épouse Marthe de La Grée, veuve de Jean de Bellebarbe. Du couple sont issus sept enfants (LE PAGE, *Finances...*, p. 521, 561 et 586-587) dont :

- Jean. Il épouse Marie de Bellebarbe, fille de Jean de Bellebarbe.

- Simon. Il se marie avec de Vincente de Bellebarbe, fille de Jean de Bellebarbe.
- Michelle. Elle épouse Jean Rocaz, un temps fermier du fouage de l'évêché de Dol.
- Françoise. Elle s'unit à Julien Picaut, un temps receveur ordinaire de Ploërmel.
- Claude. Elle s'allie à Gilles du Fresne,

Michel Duval fait état d'un acte de partage, en date du 20 avril 1544 des biens d'Alain, où figurent les noms de Jean Simon et de Michelle Avril (DUVAL, art. cité, p. 53)

Alain Avril décède en 1551. Le 22 août 1555 Jean, son fils aîné, bénéficie du don, par le roi, du droit de rachat, d'un montant de 120 livres, lié aux successions de ses père et mère, ainsi que des droits de lods et ventes pour l'acquisition qu'il avait faite avec son père de la seigneurie de La Grée en Nivillac et d'œilletts de saline appartenant, en Guérande, aux Laval (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 580, f° 212, enregistrement par la Chambre le 22 octobre 1557 ; LE PAGE, *Finances...*, p. 587). Une telle somme est le double de celle mentionnée lors de la montre de 1477, mais la comparaison ne traduit qu'une partie de l'évolution de la fortune des Avril : en 1477, est pris en compte l'ensemble de leurs biens nobles ; en 1555 que ce qui est tenu du roi à foi, hommage et rachat, et encore ce montant a-t-il sans doute été négocié.

Alain GALLICE



Nivillac, manoir de Lourmois, état actuel

GALLICE Alain, « Avril (Apvril) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024